

Chastre, le 16 avril 2018

Conformément à l'article L.1122-13, § 1er du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu **le mardi 24 avril 2018 à 19h00** à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 Chastre.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. **Finances** : Compte communal – Exercice 2017 – Approbation/tco
2. **Finances** : Compte du CPAS – Exercice 2017 – Approbation/tco
3. **Finances** : Crédit d'Impulsion 2011 - Aménagement de trottoirs rue d'Héவில்lers- Approbation des travaux supplémentaires - Approbation du délai supplémentaire - Approbation des états d'avancement - Approbation du décompte final - Approbation du PV de réception provisoire - Subsidés du Service Public de Wallonie/fd
4. **Finances** : Plan trottoirs 2011 – Travaux d'Aménagement de trottoirs - Approbation du délai supplémentaire - Approbation des états d'avancement - Approbation du décompte final - Subsidés du Service Public de Wallonie/fd
5. **Finances** : Droit de tirage 2010-2012 – Entretien des voiries – Approbation du décompte final – Approbation du PV de réception provisoire - Subsidés du Service Public de Wallonie/fd
6. **Finances** : Fabrique d'église SAINTE FAMILLE DE CORTIL - Première modification budgétaire de l'exercice 2018 - Approbation/nvdb
7. **Finances** : Vente du véhicule Renault Kangoo Express - Déclassement - Décision/ew
8. **Marchés publics** : Acquisition d'un chargeur télescopique - Approbation des conditions et du mode de passation/qg
9. **Secrétariat général** : Commission Locale pour l'Energie (CLE) - Rapport annuel 2017 - Information/st

10. **Secrétariat général** : Règlement général relatif à l'occupation de salles communales - Approbation/st
11. **Environnement** : Règlement communal relatif aux déchets - Approbation/ns
12. **Urbanisme** : Permis d'urbanisme pour constructions groupées - Création de 26 lots pour des habitations unifamiliales et une lot pour un immeuble à 4 appartements - la Rue des Mottes, la Rue des Douves, la Rue Bouvier, la Rue Lieutenant Louis Mizzi et le Chemin n°16 - Création d'une voirie communale, l'aménagement partielle de voiries existantes, la création de noues et d'un bassin d'infiltration /nb

Arrêté par le Collège communal du 13 avril 2018

Par ordonnance

La Directrice générale,



Stéphanie THIBEAUX



Le Bourgmestre,



Claude JOSSART

Extraits du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal

Article 20

Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21

Le directeur général ou le fonctionnaire désigné par lui, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question aux articles 20 et 20bis du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures.

Pour chaque réunion du Conseil communal, un courrier joint à la convocation précisera les heures de présence des Fonctionnaires concernés.

Par « période » au sens du présent règlement, il y a lieu d'entendre une période de 60 minutes.

Les membres du Conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies peuvent prendre rendez-vous avec le fonctionnaire communal concerné afin de déterminer à quel moment précis au cours de la période envisagée ils lui feront visite, et ce, afin d'éviter que plusieurs conseillers sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents.